

Nom de l'OPAC : <b>3-E AVENIR PRO</b>	Titre du document : <b>Détails des formations proposées sur site : <a href="http://www.art-therapie-formation.fr">www.art-therapie-formation.fr</a></b>	Date de création : 17/12/2022
		Version de la présentation : 1
		Dernière mise à jour : 09/01/2023

Détails des formations proposées sur site : [www.art-therapie-formation.fr](http://www.art-therapie-formation.fr)

**PROGRAMME** : S'INITIER à l'ART-THERAPIE

**FORMATION** : Les bases théoriques en Art-Thérapie

---

## Aperçu de la formation :

FORMATION EN PRESENTIEL

FORMATION ACTIVE

Les inscriptions à la session de janvier 2023 sont ouvertes

### Objectifs de la formation :

**A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :**

- Maîtriser les fondamentaux de l'art-thérapie
- Comprendre les dispositifs proposés en art-thérapie
- Connaître les limites de l'art-thérapie
- Créer un espace d'expression créative

**PUBLIC VISE** : Professionnels des secteurs: soin, socio-éducatif, psychologie, accompagnement paramédical, relation d'aide, art-thérapie, animation, enseignement, sport, spectacle, art, Professionnels en reconversion vers l'art-thérapie, demandeurs d'emploi

**Prérequis** : Savoir lire et écrire, entendre, parler et comprendre le français.

**DUREE** : 35 heures / 5 jours

### DEUX PROCHAINES SESSIONS :

- a. du 26 janvier au 3 février 2023

– **Jours** : 26, 27, 31 janvier et 2, 3 février 2023

**b.** du 25 mai au 2 juin 2023

– **Jours**: 25, 26, 30 mai et 1<sup>e</sup>, 2 juin 2023

– **Horaires** : de 8h30 à 17h

– **Dernière session réalisée** : Mars 2020

**LIEU** : Albertville siège de l'OF et Sainte Hélène sur Isère, salle du Vernay

**TARIF** : 1 750 Euros + 30 Euros de frais d'inscription

Formation inscrite sur le catalogue Pôle Emploi

Formation éligibles aux OPCOs

## DETAILS DE LA FORMATION :

### Module 1 : S'approprier les fondements et origine de l'art-thérapie

A l'issue de ce module, le stagiaire sera en capacité de définir les principes de base de l'art-thérapie et saura le distinguer des pratiques artistiques communes. Il saura préciser le cadre d'intervention et les limites de l'espace de création.

Chapitre 1 : Histoire de l'art-thérapie

Chapitre 2 : Le code de déontologie de l'art-thérapeute

Chapitre 3 : Les concepts de l'Art-thérapie

Chapitre 4 : Psychisme, Création et Art-thérapie

Chapitre 5 : L'espace de création

### Module 2 : Définir les champs d'application de l'art-thérapie

A l'issue de ce module, le stagiaire saura où et vers qui proposer des accompagnements. Il aura appris les différents formats d'interventions. Il comprendra comment l'art-thérapie s'adapte aux différents publics et lieux de pratique concernés.

Chapitre 1 : Art-thérapie pour qui?

Chapitre 2 : Art-thérapie et pathologies

Chapitre 3 : Art-thérapie en institution

Chapitre 4 : Art-thérapie en libéral

### Module 3 : Connaître les différentes modalités d'intervention

A l'issue de ce module, le stagiaire connaîtra les déclinaisons de la pratique de l'art-thérapie. Il apprendra comment utiliser ses compétences artistiques et créatives pour définir ses interventions au regard des conditions et objectifs ciblés par les projets. Il saura comment créer un espace d'accompagnement en art-thérapie.

Chapitre 1 : Définir un projet en fonction de la demande

Chapitre 2 : Quels outils utiliser ?

Chapitre 3 : Savoir mener l'action et analyser les résultats

Chapitre 4 : Les obligations de l'Art-thérapeute

#### Les moyens pédagogiques et de méthodologie employés :

- Test de positionnement ou entretien préalable à la formation
- Théorie et mise en pratique dans des dispositifs créatifs pour favoriser l'intégration de la théorie
- Mise en situation professionnelle et études de cas
- Livret d'accueil, bibliographie et supports de cours fournis
- Echanges et débriefing
- Evaluation de la formation par le stagiaire

#### Les moyens d'évaluation des acquis de la formation

- QCM en fin de chaque module, corrigés et révision ensemble
- Certificat de réalisation de la formation
- Attestation de formation stipulant les objectifs de la formation, le nombre d'heures et les acquis du stagiaire